



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Simplification des listes de validité des bulletins de vote d'une élection

Question écrite n° 43039

Texte de la question

M. Jean-Michel Jacques attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'obligation de décompte et de catégorisation des bulletins annulés lors du dépouillement d'un vote. En effet, la rédaction du procès-verbal d'une élection suppose de retranscrire le décompte des bulletins nuls par bureau de vote et la raison de cette annulation, selon les conditions de l'article L. 66 du code électoral. Sachant qu'il n'existe pas de modèle uniformisé de cette liste au niveau national, qui pourrait alors être mise à la disposition des communes et qu'une vingtaine de conditions sont liées à l'annulation d'un bulletin de vote, chaque commune doit établir, pour les scrutateurs mobilisés, la liste détaillant les raisons liées à la validité et à l'annulation du bulletin qui seront alors retranscrites dans le procès-verbal de l'élection. Cette obligation de catégorisation des bulletins nuls rend complexe et fastidieux le travail de dépouillement pour les scrutateurs mobilisés à chaque bureau de vote. Par ailleurs, à cela s'ajoute une difficulté croissante pour les communes de mobiliser des scrutateurs lors de chaque élection. Aussi, s'interrogeant sur l'intérêt de détailler précisément les raisons liées à l'annulation d'un bulletin de vote dans le procès-verbal de l'élection, il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement entend mettre en place pour faciliter les opérations de dépouillement d'une élection et ainsi le travail des scrutateurs.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Jacques](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43039

Rubrique : Élections et référendums

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 décembre 2021](#), page 8787

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)